

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*Modification n°2*  
*Modification simplifiée*



**Commune de  
Brunstatt-  
Didenheim**

**BRUNSTATT**

## 1. Exposé des motifs

**MODIFICATION N°2**  
**MODIFICATION SIMPLIFIEE**

Approuvée par délibération du Conseil  
Municipal du 11 octobre 2018

Le Maire,



Le Maire

*Antoine VIOLA*  
**Antoine VIOLA**



Octobre 2018



## Exposé des motifs

La commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM dispose d'un PLU approuvé le 22 mars 2018 couvrant l'ancien territoire de BRUNSTATT. Une première procédure de modification simplifiée du P.L.U. a été mise en œuvre afin de rectifier la réglementation des secteurs UDa et UDa1, occupant le site de l'ancienne carrière Ganter.

Une nouvelle procédure de modification simplifiée est engagée dans le but d'augmenter la part des logements sociaux dans le secteur 1AUc. La commune étant soumise à l'obligation de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux, il lui appartient de renforcer le dispositif réglementaire en faveur de ce type de logements. Le secteur 1AUc, compte tenu de sa situation, offre un potentiel d'accueil de logements sociaux qu'il s'agit d'optimiser.

Ce point est détaillé et explicité dans le document « 2. Note de présentation »

